
Quai de Valongo (Brésil) No 1548

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie
Site archéologique du quai de Valongo

Lieu
Rio de Janeiro
République fédérative du Brésil

Brève description

Le site archéologique du quai de Valongo est situé sur la place du Jornal do Comércio, dans le centre de Rio de Janeiro. Le site délimite le lieu de l'ancien quai construit pour le débarquement des esclaves africains à partir de 1811, qui fut le point d'arrivée d'environ un quart des esclaves africains atteignant le continent sud-américain. En termes physiques, le site est composé de plusieurs couches archéologiques dont la plus profonde est constituée d'un sol pavé dans le style *pé de moleque* attribué au quai de Valongo d'origine. Les couches supérieures plus tardives sont celles du quai de l'Impératrice qui fut construit en 1843 à l'occasion de la réception de la princesse napolitaine Thérèse-Christine de Bourbon-Siciles.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

31 janvier 2014

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial

1er février 2016

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations

L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur la gestion du patrimoine archéologique et plusieurs experts indépendants.

Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 19 au 23 septembre 2016.

Information complémentaire reçue par l'ICOMOS

L'ICOMOS a envoyé le 19 décembre 2016 son rapport intermédiaire à l'État partie, lequel contenait plusieurs questions, y compris une demande d'axer la justification de la valeur universelle exceptionnelle sur les aspects pouvant être représentés par des données matérielles sur le site, d'élargir l'analyse comparative en insistant spécifiquement sur le quai de Valongo en tant que lieu de débarquement d'esclaves africains aux Amériques et d'étudier l'intégrité du site, en particulier sa relation avec le front de mer, et proposer des mesures visant à renforcer cette relation. L'ICOMOS a également demandé que le statut de protection soit renforcé pour qu'il couvre plus explicitement les vestiges archéologiques souterrains situés dans la zone tampon.

L'État partie a soumis un dossier de proposition d'inscription révisé ainsi que plusieurs supports complémentaires au format audio-vidéo le 28 février 2017. Les données complémentaires reçues sont intégrées dans les sections appropriées ci-après.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

10 mars 2017

2 Le bien

Description

Le site archéologique du quai de Valongo est situé dans le centre de Rio de Janeiro, sur la place publique du Jornal do Comércio. Le bien englobe l'intégralité de la place sauf les voies de circulation. Le lieu est l'ancienne partie portuaire de Rio de Janeiro où fut construit le quai de pierre à partir de 1811. Le quai de pierre fut recouvert par le quai de l'Impératrice, embarcadère construit en 1843 pour l'épouse de l'empereur Pierre II qui recouvre actuellement physiquement les vestiges archéologiques. Un nouveau port fut construit à partir de 1904 grâce à la poldérisation et au remblayage par-dessus les deux quais plus anciens, conduisant à leur éloignement du front de mer actuel de 344 m.

Le site est un rappel symbolique fort de l'arrivée des esclaves africains sur le continent sud-américain. D'après les documents historiques, plus de 900 000 esclaves arrivèrent à cette destination au cours des dernières décennies de la traite transatlantique des esclaves. Les vestiges matériels de cette arrivée ont été découverts durant des fouilles en 2010 et sont aujourd'hui exposés au public. La couche la plus profonde du site archéologique, située en son point nord et à l'écart du front de mer, montre des vestiges fragmentés d'un pavage de pierres irrégulièrement taillées et posées directement sur un sol nivelé sablonneux. Ces vestiges de pavage furent trouvés à une profondeur de 1,2 à 1,8 m par rapport au niveau actuel de la rue dans cette zone.

Parmi les vestiges du pavage figurent des parties d'un fossé tourné vers l'ouest, qui drainait l'eau provenant de la colline et de la route qui menait au quai de Valongo. Au bord du pavage du quai en direction de la mer, on trouve une zone de 2,1 m sur 0,8 m avec la trace de deux marches pavées dont on pense qu'elles constituaient l'escalier ou la rampe permettant aux passagers de débarquer. Cette sorte de débarcadère pourrait avoir comporté un passage de dalles rectangulaires dont seules quelques dalles isolées subsistent. Les archéologues ont ensuite identifié des zones de sol comprimé à côté des emplacements supposés d'anciens abris ou structures bâties. Toutefois, la seule trace directe de structures architecturales sur le quai de Valongo est une rangée de quatre poteaux de bois ; la nature et la fonction de ce vestige ne peuvent faire l'objet que de vagues spéculations. Les reliques de pavés montrent le bord probable du quai.

En 1843, ces traces furent ensevelies sous 0,6 m de terre durant la construction du quai de l'Impératrice, physiquement prédominant, conçu par l'ingénieur des armées Grandjean de Montigny. Il est fait de dalles de granit fin de tailles variées qui composent un mur et une jetée, tandis que le pavage est constitué de pavés réguliers et parallèles. Seules quelques parties de ce pavage parallèle ont subsisté alors que le quai de l'Impératrice devait couvrir une superficie bien plus importante. La majeure partie fut vraisemblablement endommagée par l'installation de conduites d'eau, d'égouts, de conduites de gaz, d'évacuations d'eau pluviale ainsi que de câbles téléphoniques et optiques. Les quelque 180 dalles préservées sur la jetée révèlent un aménagement de rampe inférieure, située à une profondeur d'environ 2,8 m avec trois marches et une rampe supérieure. À côté de cette rampe, les fouilles donnent à voir les vestiges d'un grand bâtiment composé de huit couches de maçonnerie ornementée. Ces vestiges apparaissent actuellement comme des murs de pierres sèches avec des restes occasionnels de sédiments. Aucune trace visible ne laisse supposer qu'un mortier aurait servi à la construction, même si l'équipe archéologique estime que son utilisation est vraisemblable. Quelques anneaux d'amarrage peu nombreux sont fichés dans les dalles, dont certains gardent des restes de fibre végétale utilisée pour y attacher quelque chose.

Le quai de Valongo n'est pas seulement perçu comme un site archéologique, mais aussi comme un mémorial en plein air du commerce transatlantique des esclaves, et le public se l'est pleinement approprié en tant que tel. Des activités commerciales, culturelles et religieuses ont lieu sur le site, dont le nettoyage symbolique du quai, un rituel lancé par l'archéologue des fouilles qui a invité des prêtresses de communautés spirituelles africaines traditionnelles à venir voir le site, lesquelles ont créé en réponse un rituel de nettoyage et de purification pour rendre hommage aux esprits de leurs ancêtres ayant atteint ce port en captivité. Ce rituel a dorénavant lieu chaque année le deuxième samedi de juillet.

Histoire et développement

Rio de Janeiro était un marché central et un point d'entrée pour un grand nombre d'esclaves arrivant aux Amériques. Au XVIIIe siècle, le débarquement avait lieu dans un autre site, rue Direita, dans le centre commercial et administratif de la ville. Des plaintes constantes de la part des élites de la ville qui fréquentaient cette zone ont conduit les conseillers municipaux à proposer le transfert de cette place de marché humain en 1759. Toutefois, les marchands y étaient fortement opposés et le conflit ne fut réglé que grâce à l'intervention du vice-roi, qui confirma en 1774 le transfert à Valongo, dans les faubourgs de la ville.

Une place de marché pour les esclaves se développa dans ce nouveau lieu, avec des entrepôts, remises et dépendances. Après l'arrivée au Brésil du prince régent portugais et de sa cour en 1808, le commerce africain des esclaves s'intensifia. Les travaux de construction du quai en pierre de Valongo commencèrent en 1811 et furent achevés vers 1817. Le cimetière fut également transféré avec le débarcadère des Africains pour faciliter l'inhumation de ceux qui ne survivaient pas aux dures épreuves de la traversée ou décédaient à leur arrivée. Le cimetière des nouveaux Noirs, également appelé cimetière Valongo, fut établi près de la plage et est considéré comme le plus grand cimetière d'esclaves des Amériques, avec environ 20 000 à 30 000 sépultures. Délaissé en 1831, le cimetière fut recouvert par des structures urbaines puis redécouvert en 1996 seulement, au cours de travaux de restauration de la maison située au 36 de la Rua Pedro Ernesto. Il fut ensuite inscrit en tant que site archéologique.

La Couronne incita aussi les marchands à établir un nouveau lazaret dans la zone de Valongo. Cependant, ce lazaret fut démolé au cours des transformations de la ville et sa situation exacte ne peut plus être définie. Lorsque le commerce transatlantique d'esclaves africains fut proscrit en 1831, le commerce interprovincial continua d'alimenter l'arrivée de personnes à Valongo. En 1842, les autorités lancèrent un projet de nouveau quai dans la zone de Valongo, dédié à l'arrivée de l'épouse de l'empereur Pierre II en 1843. Construit par-dessus l'ancien quai de Valongo, le nouveau quai de l'Impératrice, représentatif et monumental, annonçait un nouveau concept d'usage. Le commerce des esclaves déclina rapidement et fut remplacé par l'exportation du café.

L'abolition de l'esclavage au Brésil en 1888 ne mit pas fin au lien durable entre le quai de Valongo et les Africains et leur culture. Plusieurs places et maisons de culte communales furent établies dans son voisinage et quand, au XXe siècle, des groupes de samba sont apparus pour exprimer résistance et affirmation de la culture noire au Brésil, la zone est devenue un endroit central. Même l'association du carnaval de Rio de Janeiro est née à Morro da Conceição, une colline qui marque l'une des anciennes limites de la plage de Valongo. Au début du XXe siècle, les environs du quai de Valongo ont été complètement altérés par les transformations urbaines. Les rues ont été élargies, des avenues modernes ont été percées et un projet de jardin a été mis en œuvre à proximité.

En 2010, quand la municipalité a lancé des interventions urbaines en rapport avec le projet Porto Maravilha à Praça Jornal de Comércio, des recherches archéologiques furent entreprises. Dans la mémoire de la communauté locale, ce lieu était lié au déchargement des navires et au transport des Africains captifs, mais c'est seulement avec les fouilles de 2011 que le témoignage matériel modeste de ces activités fut mis au jour. La superficie des fouilles couvrirait des zones jouxtant la partie découverte maintenant visible, laquelle donne à voir environ deux tiers des matériaux archéologiques trouvés.

3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité

Analyse comparative

L'analyse comparative vise à souligner l'importance mondiale des vestiges matériels relativement modestes du quai de Valongo. À cette fin, les auteurs comparent deux groupes différents de sites : ceux liés à l'histoire des esclaves, tels que les routes commerciales ou les points d'entrée et de sortie, ainsi que les sites aux associations symboliques sensibles qui évoquent symboliquement les douleurs et les peurs d'un peuple, ayant traversé ces lieux au cours de l'histoire. L'analyse comparative initiale était exclusivement centrée sur des sites déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et ignorait plusieurs autres sites qui pourraient être comparables au niveau régional.

Parmi le groupe de sites liés à l'histoire des esclaves au niveau mondial, les auteurs évoquent les sites suivants : Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest, Ghana (1979, (vi)), Île de Gorée, Sénégal (1978, (vi)), La ville de pierre de Zanzibar, Tanzanie (2000, (ii), (iii) et (vi)), ou Paysage culturel du Morne, Maurice (2008, (iii) et (vi)). Les auteurs s'appuient également sur des sites d'Amérique latine et des Caraïbes historiquement liés au commerce ou à la présence d'esclaves : Centre historique de Bridgetown et sa garnison, Barbade (2011, (ii), (iii) et (iv)), et Parc national historique – Citadelle, Sans Souci, Ramiers, Haïti (1982, (iv) et (vi)). La seconde analyse s'est concentrée sur des sites de conscience comme Auschwitz Birkenau, Camp allemand nazi de concentration et d'extermination (1940-1945), Pologne (1979, (vi)), Robben Island, Afrique du Sud (1999, (iii) et (vi)), et Apravasi Ghat, Maurice (2006, (vi)).

Ayant comparé cette diversité de sites de conscience exceptionnels à l'aune de l'histoire de l'esclavage et au-delà, les auteurs ont conclu que le quai de Valongo présente les seuls vestiges physiques d'un point d'arrivée de la main-d'œuvre composée d'esclaves africains aux Amériques et est par conséquent unique et sans élément de comparaison sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'ICOMOS, en réponse, a considéré et indiqué dans son rapport intermédiaire que l'analyse comparative était trop limitée par l'accent exclusif mis sur des sites du patrimoine mondial, ce qui a empêché les auteurs

d'étudier d'autres vestiges de quais ou de points d'arrivée d'esclaves aux Amériques. L'affirmation de l'unicité n'était correcte que dans la mesure où le site archéologique du quai de Valongo était le seul quai de pierre connu par lequel les esclaves avaient mis pied sur le continent.

L'ICOMOS, dans son rapport intermédiaire, a demandé à l'État partie d'élargir l'analyse comparative initiale présentée pour mettre l'accent sur les points d'arrivée des personnes réduites en esclavage aux Amériques, ainsi que sur les fonctions auxiliaires qui étaient mises en place autour de ces points de débarquement. Avec les informations complémentaires fournies le 28 février 2017 par l'État partie, l'analyse comparative se tourne vers des sites qui documentent l'arrivée et l'oppression des esclaves africains aux Amériques, se concentrant d'abord sur d'autres sites archéologiques brésiliens pour ensuite élargir l'analyse à tous les sites liés aux esclaves africains aux Amériques. L'analyse comparative inclut dorénavant explicitement le site identifié par l'ICOMOS lors de son processus d'examen comme étant l'élément de comparaison le plus pertinent, c'est-à-dire le quai de Gadsden, en Caroline du Sud. Après comparaison des vestiges archéologiques préservés ainsi que des données historiques, en termes de nombre d'arrivées et d'importance des références contemporaines, le quai de Valongo semble convenir parfaitement pour illustrer à part entière une valeur universelle exceptionnelle, valeur qui pourrait être renforcée à l'avenir par d'autres traces de points d'arrivée sur le continent américain tels que le quai de Gadsden, à Charleston, Caroline du Sud.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative élargie démontre le statut international exceptionnel des vestiges archéologiques apparemment modestes du quai de Valongo ainsi que son importance mondiale en tant que marqueur de mémoire pour l'un des plus grands mouvements de migration forcée dans l'histoire de l'humanité.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Le quai de Valongo fut le point d'arrivée d'environ un quart des esclaves africains-américains aux Amériques et peut être considéré comme le plus grand port esclavagiste de l'histoire de l'humanité ;
- Ce quai était également lié à d'autres parties de l'Amérique du Sud et constituait le point de départ d'un vaste réseau interne de routes de distribution de la main-d'œuvre constituée d'esclaves ;
- Le quai de Valongo est le seul site présentant des vestiges matériels d'un lieu de débarquement où les Africains foulaient pour la première fois le sol américain et revêt par conséquent une importance symbolique capitale dans l'histoire des Africains-Américains.

Dans son rapport intermédiaire, l'ICOMOS suggérait d'axer davantage la justification de l'inscription sur les seuls éléments pouvant être représentés au sein des délimitations du site en examinant de manière critique la contribution et l'inclusion d'éléments comme les équipements de quarantaine, les entrepôts, le marché des esclaves et le nouveau cimetière africain, lesquels ne subsistent que partiellement en tant que vestiges archéologiques et sont situés en dehors des délimitations actuelles du bien.

Dans les informations complémentaires fournies en février 2017 à la demande de l'ICOMOS, l'État partie a indiqué que le site archéologique du quai de Valongo est dit représenter les vestiges les plus importants au monde d'un point de débarquement d'esclaves africains aux Amériques. Cela est documenté par les vestiges archéologiques du quai de Valongo, même s'ils sont modestes, dont le principal attribut est une partie de plage pavée dont la conception, la forme, la fonction et les matériaux témoignent de la période durant laquelle les esclaves africains atteignirent la côte sud-américaine et qui pourrait constituer précisément le pavage qu'ils foulèrent en posant le pied sur le sol américain.

L'ICOMOS considère que malgré la modestie des vestiges archéologiques, le quai de Valongo présente les traces physiques les plus significatives d'un point d'arrivée d'esclaves africains aux Amériques et revêt par conséquent une importance historique et spirituelle énorme pour les Africains-Américains. Le quai de Valongo peut donc être considéré comme unique et exceptionnel tant d'un point de vue matériel qu'au regard des associations spirituelles auxquelles il est tangiblement lié.

Intégrité et authenticité

Intégrité

L'État partie introduit la déclaration d'intégrité proposée en insistant sur le fait que le quai de Valongo est la partie du port d'arrivée des esclaves de Rio de Janeiro qui fut pavée en 1811. Cette partie fut ensuite remblayée pour la construction du quai de l'Impératrice en 1843. L'État partie suggère en outre que la partie qui reste exposée au public comprend la quasi-intégralité du quai de pierre de débarquement originel et peut être considérée comme étant intacte.

L'ICOMOS considère que les fouilles du quai de Valongo en 2011 ont mis au jour un fragment de l'ancien site de débarquement dont la majeure partie a été perdue ou occultée par les transformations et les aménagements urbains de la zone. Plusieurs éléments explicitement mentionnés dans la présentation initiale de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle – les entrepôts, les équipements de quarantaine et le lazaret – sont perdus alors que l'on n'en connaît pas l'emplacement à ce jour. L'ICOMOS a par conséquent demandé à l'État partie, dans son rapport intermédiaire, de recentrer la valeur universelle exceptionnelle proposée exclusivement sur les éléments

toujours présents, c'est-à-dire le point de débarquement exact des esclaves africains sur le continent américain.

Toutefois, avec cet axe révisé, l'ICOMOS considère que la relation importante entre le quai de Valongo et la mer fait défaut après l'ample poldérisation qui a eu lieu, ce qui empêche la compréhension du site dans son environnement maritime et portuaire historique. De la même manière, la relation entre le site et son voisinage suburbain originel a complètement disparu. L'ICOMOS, dans son rapport intermédiaire, a donc demandé à l'État partie de proposer des mesures qui permettraient de rétablir le lien entre la mer et le site archéologique pour les visites contemporaines.

Dans les informations complémentaires fournies à la demande de l'ICOMOS, l'État partie a présenté une zone tampon révisée qui comprend dorénavant la bande de terre reliant le bien au front de mer actuel. Il est difficile de garder le lien visuel avec le front de mer dans la mesure où un entrepôt lui-même reconnu localement comme patrimoine et qui fait office de centre culturel a été construit directement dans l'axe entre le site et le front de mer. Le front de mer qui longe actuellement les entrepôts permet l'arrivée de bateaux de croisière chargés de touristes qui visiteront le quai de Valongo en s'y rendant depuis le front de mer. L'ICOMOS recommande que le lien visuel soit encore renforcé par des mesures paysagères dans cette zone, permettant la perception de la relation entre le front de mer et le quai de Valongo malgré la position de l'entrepôt de la jetée Mauá, qui occulte la vue directe sur la mer.

Alors que la protection et la conservation des vestiges archéologiques fragmentés peuvent être assurées pour prévenir les menaces d'effritement ou de détérioration, l'environnement urbain immédiat du site, qui n'a plus rien à voir avec son cadre d'origine, fera l'objet d'aménagements dans un avenir proche. L'intensification du développement immobilier des deux côtés de l'extension de la zone tampon nouvellement désignée vers le front de mer continuera de transformer le paysage de manière importante et pourrait avoir des conséquences négatives pour la perception du bien. L'ICOMOS considère par conséquent qu'au-delà du couloir direct vers la mer, les développements urbains aux abords immédiats du site doivent contribuer aux efforts de reconnexion avec le front de mer par des mesures d'interprétation et paysagères. De plus, les aménagements dans la zone située au sud, à l'est et à l'ouest du bien pourraient mettre au jour des fonctions auxiliaires du quai et donc nécessiter des explorations archéologiques poussées avant la réalisation de tout projet. L'ICOMOS note avec préoccupation que la zone d'intérêt urbain spécial du port de Rio, située à environ 50 m du site, n'est pas incluse dans la zone tampon.

Authenticité

L'État partie souligne l'authenticité matérielle des vestiges mis au jour, qui constituent le témoignage le plus important du quai de débarquement d'esclaves de Rio de Janeiro au XIXe siècle. Pendant les 168 dernières années, la

couverture de remblai a préservé ce site sensible, avec le dessin de son ancienne cale de débarquement, son réseau d'assainissement et son pavage. Aucune reconstitution n'a été entreprise, ce qui signifie que les vestiges archéologiques restent un reflet exact de leur état au début du XIXe siècle.

L'ICOMOS considère que les vestiges du quai de Valongo sont en effet authentiques en termes de matériaux, situation, exécution et, autant que l'on puisse le percevoir, de conception. À l'évidence et heureusement, leur authenticité d'usage et de fonction a disparu, ce qui n'affaiblit bien sûr pas l'authenticité dans ce cas. Au contraire, ces vestiges sont hautement authentiques en termes d'esprit et d'impression en tant que référence mémorielle et marqueur d'identité pour l'importante population brésilienne d'origine africaine et les Africains-Américains au-delà du contexte national. Cet aspect est également souligné par la création de rituels religieux, tels que le nettoyage du quai, lancé pendant la période de cinq ans seulement durant laquelle le quai a été redécouvert. Le seul point faible en matière d'authenticité du site est la perte totale de l'environnement, à la fois celui du front de mer et celui du contexte urbain et infrastructurel.

En conclusion, l'ICOMOS considère que si les conditions d'intégrité, bien que jugées assez acceptables, doivent être étroitement suivies, les conditions d'authenticité ont été remplies.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (iii) et (vi).

Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif qu'environ un quart des esclaves africains aux Amériques ont atteint le continent à Rio de Janeiro, faisant ainsi du quai de Valongo le plus grand port esclavagiste de l'histoire. À partir de 1774, les Africains qui atteignaient Rio de Janeiro étaient débarqués sur la plage de Valongo où, en 1811, les structures du quai pavé de pierres furent construites. Le quai de Valongo est censé représenter les vestiges matériels les plus exceptionnels du commerce des esclaves aux Amériques.

L'ICOMOS considère que les vestiges matériels du quai de Valongo sont le témoignage physique le plus exceptionnel de l'arrivée d'esclaves africains aux Amériques. Toutefois, l'ICOMOS considère que malgré l'énorme valeur symbolique du moment où ils ont posé le pied sur le continent, ce moment est très fugace par rapport à toutes les luttes des esclaves africains pendant leurs migration et travail forcés.

L'ICOMOS considère que le critère (iii) est généralement appliqué en référence aux témoignages que des traditions culturelles ou des civilisations ont créés au fil du temps et qu'elles ont laissés comme trace de leurs

produits et réalisations. Toutefois, le quai de Valongo n'a pas été construit ou entretenu par les esclaves africains débarquant sur les côtes sud-américaines et ne peut donc pas être décrit comme un témoignage qu'ils ont produit. Ce quai témoigne plutôt de leur désespoir, de leurs difficultés et de leurs souffrances que des traditions culturelles qu'ils apportèrent et ensuite revitalisèrent. L'utilisation du critère (iii) pourrait être interprétée en ce sens comme une reconnaissance de l'universalité du témoignage de leurs oppresseurs qui bâtirent le quai de Valongo pour faciliter le commerce des esclaves. C'est uniquement en référence à cette crainte que l'utilisation de ce critère puisse conduire à un retournement de la définition d'exceptionnalité, laquelle s'appliquerait au fait de faciliter plutôt que de subir l'esclavagisme, que l'ICOMOS considère que le critère (iii) ne devrait pas être appliqué au quai de Valongo.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le quai de Valongo est un site qui réveille la mémoire d'événements historiques traumatisants et est lié aux notions de douleur et de survie dans l'histoire des ancêtres des personnes d'origine africaine qui composent plus de la moitié de la population brésilienne actuelle.

L'ICOMOS considère que le quai de Valongo est la trace physique la plus importante de l'arrivée d'esclaves africains sur le continent américain. C'est un site de conscience qui illustre les associations fortes et matérielles avec l'un des plus terribles crimes de l'humanité : l'esclavage de centaines de milliers de personnes qui se traduit par la plus importante migration forcée de l'histoire. En tant que lieu où les Africains ont posé le pied sur le sol américain et ainsi commencé leur nouvelle vie en tant que main-d'œuvre esclave, le site fait surgir une mémoire douloureuse à laquelle de nombreux Africains-Brésiliens peuvent s'identifier fortement. L'ICOMOS considère que malgré ses vestiges modestes, le quai de Valongo peut être présenté comme le meilleur exemple manifestant une association concrète d'éléments archéologiques matériels avec les événements tragiques exceptionnels de migration forcée vers les Amériques et d'asservissement des Africains sur le continent. L'ICOMOS considère que malgré la stipulation de l'article 77 des *Orientations* selon laquelle le critère (vi) devrait de préférence être utilisé conjointement avec d'autres critères, le quai de Valongo constitue un cas exceptionnel pour lequel l'utilisation seule du critère (vi) rendrait compte de la manière la plus appropriée des valeurs du bien.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

En conclusion, l'ICOMOS considère que le critère (vi) a été justifié. L'ICOMOS considère également que le bien proposé pour inscription remplit les conditions d'authenticité et que les conditions d'intégrité peuvent être jugées assez acceptables, mais demeurent vulnérables et demandent un suivi attentif.

Description des attributs de la valeur universelle exceptionnelle

La valeur universelle exceptionnelle du quai de Valongo est exprimée par ses vestiges physiques modestes et la capacité du lieu à évoquer la mémoire et les associations spirituelles. Les vestiges physiques comprennent des fragments d'un pavage de pierres irrégulièrement taillées et posées directement sur un sol nivelé sablonneux, qui intègre un fossé pour drainer l'eau provenant de la colline ainsi que les vestiges d'une ancienne voie qui menait au quai de Valongo.

On trouve au bord du front de mer historique deux marches pavées dont on pense qu'elles constituaient l'escalier ou la rampe permettant aux passagers de débarquer. Ces marches peuvent ainsi être perçues comme les vestiges les plus symboliques représentant le sol foulé par les esclaves africains à leur arrivée sur le continent sud-américain. Quelques dalles isolées témoignent de ce qui fut vraisemblablement une jetée et des zones de sol comprimé à proximité étaient vraisemblablement l'emplacement d'anciens abris ou structures bâties. Toutefois, la seule trace de structures bâties supplémentaires est une rangée de quatre poteaux de bois.

La capacité du lieu à évoquer la mémoire et les associations spirituelles est assurée par la transmission des traditions orales et la préservation des découvertes historiques et documents associés qui illustrent les circonstances de l'arrivée des esclaves africains au quai de Valongo.

4 Facteurs affectant le bien

Le bien est confronté à des projets d'aménagement urbain et infrastructurel prévus majoritairement au nord, ce qui risque d'occulter encore plus la relation déjà fortement compromise entre le site et la mer. Ces projets comprennent l'aménagement spécifique de Porto Maravilha, lequel est approuvé et prévoit la construction de tours d'habitation de 90 m de hauteur à une distance d'environ 100 m de la délimitation du bien.

Étant donné que l'environnement est déjà grandement modifié, un certain nombre d'aménagements pourraient être acceptables mais devraient faire l'objet d'études d'impact sur le patrimoine minutieuses pour empêcher tout nouvel impact négatif sur les vestiges matériels. L'ICOMOS considère qu'il serait souhaitable que l'État partie envisage l'intégration d'une démarche d'études d'impact sur le patrimoine dans le système de gestion afin de s'assurer que tout programme ou projet concernant le bien soit évalué au regard de ses impacts sur la valeur universelle

exceptionnelle et les attributs qui la soutiennent. L'ICOMOS, dans ce contexte, est heureux d'apprendre l'existence d'initiatives de l'IRPH (l'agence municipale du patrimoine) et de l'IPHAN (l'Institut national du patrimoine historique et artistique), qui proposent un ensemble d'actions pour atténuer l'impact visuel et social du nouvel ensemble en construction dans la zone. L'ICOMOS recommande que ces mesures soient documentées et fassent l'objet d'un accord avec l'UNESCO et l'ICOMOS avant que tout permis de construire officiel soit accordé au projet de Porto Maravilha.

L'ICOMOS demande que tout aménagement à proximité soit associé à des relevés archéologiques avant tout terrassement en vue d'une nouvelle construction, en raison de la forte probabilité de découvrir d'autres vestiges de structures auxiliaires du quai de Valongo.

Un autre défi important pour le site sera sa nouvelle vulnérabilité aux processus d'effritement et de détérioration causés par l'érosion hydrique et éolienne dont il était protégé tant qu'il était enterré. Les vestiges, qui sont déjà modestes et fragmentés, devraient être attentivement suivis pour garantir que leur état de conservation demeure constant. Une attention spécifique doit être portée à l'évacuation des eaux pluviales afin de s'assurer qu'elles ne stagnent pas au sein du site archéologique. Une pompe est actuellement utilisée à cette fin, et nécessite un entretien régulier pour rester fonctionnelle quand cela est nécessaire.

Depuis la mise au jour du bien en 2011, ce dernier a été aménagé pour la visite par un ensemble de pentes et de terrasses qui permettent aux visiteurs d'accéder à des plateformes surélevées offrant une vue sur les vestiges historiques. Toutefois, l'accès physique aux vestiges est rendu possible seulement lors de circonstances exceptionnelles comme la mission technique d'évaluation de l'ICOMOS. L'ICOMOS considère par conséquent qu'une augmentation du nombre de visiteurs, même considérable, ne constitue pas une difficulté importante pour le site pour autant que les restrictions d'accès continuent d'être observées.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont les impacts négatifs du développement urbain ainsi que l'effritement et la détérioration des vestiges archéologiques exposés.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

La superficie du bien proposé pour inscription est de 0,3895 ha et est entourée d'une zone tampon de 41,6981 ha, soit une superficie totale de 42,0876 ha. Les délimitations du bien comprennent l'intégralité des vestiges archéologiques découverts en 2011, y compris la partie des fouilles qui fut à nouveau enterrée sous les plateformes d'observation. Toutefois, l'ICOMOS note que la

présentation initiale de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle mentionnait des éléments non inclus dans les délimitations, plus particulièrement les entrepôts, le quartier de mise en quarantaine et le cimetière des nouveaux Noirs. On sait que tous ces éléments étaient situés aux abords immédiats du quai de Valongo mais, à l'exception du cimetière des nouveaux Noirs, ils furent détruits ou occultés par les aménagements urbains. L'ICOMOS considère que la valeur du bien serait considérablement renforcée si certains de ces éléments étaient redécouverts, mais à présent les délimitations englobent la zone centrale relative à l'arrivée des esclaves africains sur le continent américain.

L'ICOMOS considère que plusieurs cartes historiques présentées dans le dossier de proposition d'inscription mentionnent des structures architecturales historiques situées près du bien. La zone tampon a donc été définie pour inclure ces structures, en particulier le cimetière des nouveaux Noirs, qui a été localisé par des fouilles archéologiques sous des maisons existantes. L'ICOMOS considère qu'il est important d'entreprendre, partout où cela est possible dans le contexte des nouvelles constructions ou restaurations, des recherches complémentaires pour déterminer si certaines des autres fonctions auxiliaires relatives au bien peuvent être localisées.

Le dossier de proposition d'inscription ne fournit pas de logique explicite concernant la définition de la zone tampon. Toutefois, elle semble correspondre à une zone culturelle protégée sur une base municipale recouvrant les centres urbains historiques de Saúde, Gamboa et Santo Cristo. Heureusement, cette zone comprend également les zones dans lesquelles des structures supplémentaires liées à l'arrivée des esclaves africains pourraient être situées. La zone tampon est appropriée pour protéger les potentiels vestiges archéologiques supplémentaires enterrés. Cette protection est apportée conformément au décret municipal 22872 du 7 mai 2003 en vertu duquel toute intervention urbaine doit être accompagnée de recherches archéologiques dans les zones d'intérêt historique, et doit donc comprendre des études historiques et des recherches archéologiques.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription couvrent les ressources archéologiques actuellement connues. La zone tampon comprend des zones qui, à la lumière de futures recherches, pourraient améliorer et compléter la compréhension du bien. L'ICOMOS considère que l'expansion urbaine dans les zones situées au-delà de la zone tampon, en particulier au nord et à l'est du bien, pourrait entraîner des impacts négatifs sur le bien. Par conséquent, d'études d'impact sur le patrimoine devraient être entreprises avant toute délivrance de permis de construire.

Droit de propriété

Le site archéologique du quai de Valongo est la propriété de l'État brésilien. La municipalité de Rio de Janeiro représente le propriétaire pour ce qui est de la gestion et

coopère avec l'Instituto do Patrimônio Histórico e Artístico Nacional (IPHAN).

Protection

Le site archéologique du quai de Valongo est classé en tant que site archéologique au niveau fédéral après avoir été enregistré le 25 avril 2012, l'Instituto do Patrimônio Histórico e Artístico Nacional (IPHAN) étant mandaté pour coordonner sa protection et sa gestion. La zone tampon est protégée par la directive 135 de l'IPHAN (13 mars 2013), qui définit les orientations en matière de gestion des zones voisines de sites fédéraux classés, ainsi que par son statut de zone culturelle protégée au niveau municipal. Outre la protection des vestiges architecturaux, le décret municipal 22872 du 7 mai 2003 protège les vestiges archéologiques souterrains non détectés en stipulant que tout aménagement urbain doit être précédé par des recherches archéologiques.

La communauté africaine-brésilienne est très attachée au site et s'engage quotidiennement en faveur de son entretien et de sa préservation. Cela s'exprime notamment mais pas seulement par la valeur religieuse attribuée au site et au rituel de nettoyage du quai, dans lequel les pierres sont nettoyées sous la supervision de leaders religieux. La proximité physique de ces acteurs, et même le fait qu'une église du culte africain (Iglesia Universal) sera proche du site pour organiser des réunions régulières, crée un fort sentiment de tutelle communautaire sur le bien.

L'ICOMOS considère que la protection légale en place pour le bien et la zone tampon est appropriée. L'ICOMOS considère que les aménagements au-delà de la zone tampon doivent être analysés au regard de leurs impacts négatifs potentiels sur le bien avant toute délivrance de permis de construire.

Conservation

Le site archéologique a fait l'objet d'une documentation et d'un inventaire très précis au cours des fouilles. Ces données sont en cours de publication pour la communauté professionnelle spécialisée et un public plus large. Après les fouilles, l'état de conservation semble bon et le site archéologique a été inséré dans la nouvelle place qui vise à le protéger tout en permettant au public d'observer les vestiges les plus importants. Au cours de ce processus, les structures archéologiques ont été conservées, d'une manière pas toujours optimale mais suffisante pour assurer leur transmission. Les points délicats en matière de conservation sont l'absence de drainage des eaux pluviales dans les parties basses du site archéologique, ce qui a conduit à la pose de pompes, ainsi que les pentes de la terrasse, qui semblent exposées à des processus d'érosion. De plus, le mortier et les éléments ferreux semblent très vulnérables aux dégradations liées à l'exposition aux polluants atmosphériques et aux processus d'érosion mécaniques préjudiciables dus aux influences humaines et naturelles. Ces deux aspects nécessiteront un suivi et un entretien réguliers pour garantir la préservation future du site. L'entretien régulier des parties visitées du site est assuré par la municipalité et les communautés tutélaires sous la supervision de l'IPHAN.

Un plan de conservation a été élaboré et officiellement approuvé par l'IPHAN en 2015 et est en cours de mise en œuvre.

L'ICOMOS considère que les mesures de conservation qui ont été engagées sont appropriées. Un suivi et un entretien réguliers sont nécessaires pour assurer la protection du site contre l'érosion et le bon fonctionnement du système de drainage des eaux pluviales à l'aide de pompes.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

La gestion du bien est dirigée par l'Instituto do Patrimônio Histórico e Artístico Nacional (IPHAN). On ne sait pas si une unité de gestion du site a été établie ou prévue. La proposition d'inscription évoque la création d'un comité directeur à l'échelon municipal, qui sera responsable de la coordination de l'action des différents partenaires de gestion. Le comité directeur serait ensuite subdivisé en deux organismes : un organisme consultatif en matière de conservation et un comité exécutif. L'organisme consultatif sera composé de 13 membres principalement issus de la société civile, tandis que le comité exécutif réunira les institutions gouvernementales concernées. L'ICOMOS est préoccupé par le fait que l'IPHAN, en tant qu'agence responsable de la gestion, ne se voit attribuer qu'un seul siège dans ce comité exécutif.

L'ICOMOS regrette que les plans exposés pour la création de ces organismes de gestion aient un caractère plutôt provisoire et ne soient pas encore mis en place. Il n'y a pas non plus de calendrier présenté précisant quand la gestion sera mise en place de la manière prévue. Aucun plan ou procédure de gestion des risques n'existe malgré le besoin urgent de mesures d'adaptation et d'atténuation face aux problèmes liés aux eaux pluviales. L'ICOMOS recommande la conception et la mise en place d'une structure de gestion appropriée.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

La proposition d'inscription prévoit la préparation d'un plan de gestion, laquelle est toujours en cours. La proposition d'inscription présente un résumé sous forme de tableau qui énumère globalement les diverses actions envisagées dans trois domaines différents liés à la conservation archéologique, à la gestion de l'environnement urbain et à l'intégration de la dimension sociale et culturelle du site. Il est clair que l'aménagement des environs urbains constitue actuellement un important problème de gestion, en ce qui concerne par exemple les programmes de logements, la construction de tunnels, etc., l'atténuation des impacts négatifs potentiels sur le bien et la mise en place d'initiatives culturelles et de formats de présentation. L'ICOMOS recommande de finaliser l'élaboration d'un plan de gestion stratégique pour orienter les futurs processus de

gestion, y compris une partie consacrée à la gestion des risques.

L'interprétation actuelle du bien n'est pas correctement conceptualisée. En effet, elle ne fournit pas d'informations appropriées sur la nature à multiples strates du site, donnant la fausse impression que les ajouts ultérieurs du quai de l'Impératrice sont des éléments du quai de Valongo plus ancien. Le musée récemment ouvert présente des modèles 3D et des informations supplémentaires qui comblent cette lacune. L'ICOMOS recommande la mise en place d'un dispositif minimal d'interprétation sur le site, éventuellement au moyen de la technologie numérique, afin de permettre une compréhension correcte du site pour les visiteurs qui ne se rendraient pas au musée.

Implication des communautés locales

La communauté, représentée par des associations africaines-brésiliennes, a pris part à la préparation de cette proposition d'inscription. La mission d'évaluation technique de l'ICOMOS a rencontré des représentants de la communauté avec qui elle a discuté de la proposition d'inscription et de la future gestion du site. Les différentes communautés africaines-brésiliennes impliquées sont très enthousiastes et soutiennent la proposition d'inscription. La valeur historique et spirituelle attribuée au site par la communauté locale est un gage de leur participation à long terme.

Même si des structures de gestion plus complexes sont envisagées à l'avenir, l'IPHAN est actuellement le seul responsable de la gestion, les services municipaux et les représentants communautaires étant partenaires en matière d'entretien quotidien du site. L'ICOMOS considère que, dans ce contexte, les processus de gestion sont dirigés à distance et pourraient ne pas être efficaces pour répondre aux défis actuels. En matière de processus stratégiques et de planification pour l'établissement d'un système de gestion complet, des mesures supplémentaires doivent être prises et un plan de gestion doit être préparé.

En conclusion, l'ICOMOS considère que l'unité de gestion du site devrait être formellement établie et que le plan de gestion, comportant une partie consacrée à la gestion des risques, devrait être finalisé et adopté.

6 Suivi

La proposition d'inscription propose un concept théorique pour le suivi qui vise au développement de processus participatifs, axés sur des indicateurs organisés à différentes étapes de mise en œuvre. Ce système comprend une enquête périodique impliquant tous les groupes de parties prenantes concernés pour s'assurer que leurs attentes et préoccupations sont prises en compte. L'ICOMOS considère que même si cette approche de suivi participatif envisagée est positive à un niveau théorique, une attention accrue devrait être apportée au suivi des vestiges archéologiques pour garantir que les

processus d'effritement et de dégradation sont pleinement contrôlés.

L'ICOMOS soutient l'approche participative envisagée pour le suivi mais recommande de se concentrer également sur le suivi de l'état de conservation du tissu archéologique.

7 Conclusions

Le site archéologique du quai de Valongo est très important pour la communauté africaine-brésilienne mais aussi plus largement pour la communauté africaine-américaine. C'est en réalité la demande de la société civile en faveur de la protection et de la présentation du site, après sa découverte en 2011, qui a conduit les autorités à modifier les plans d'aménagement qui avaient été approuvés pour récupérer et préserver pleinement le site. Les communautés africaines-brésiennes sont devenues depuis lors des partenaires importants pour l'entretien et l'interprétation du site.

Bien que les vestiges physiques du quai de Valongo apparaissent fragmentés, modestes et isolés dans leur contexte actuel, l'ICOMOS confirme qu'ils constituent les vestiges physiques les plus exceptionnels illustrant l'arrivée d'esclaves africains sur le continent américain. C'est un site de conscience, qui illustre les associations fortes et matérielles avec l'un des plus terribles crimes de l'humanité : l'esclavage de centaines de milliers de personnes qui se traduit par la plus importante migration forcée de l'histoire. En ce lieu, les Africains ont posé le pied sur le sol américain. Le site évoque donc une mémoire douloureuse à laquelle de nombreux Africains-Brésiliens et plus largement Africains-Américains peuvent s'identifier fortement.

Toutefois, l'arrivée aux Amériques étant un moment tellement bref dans le long calvaire des esclaves, le bien a une capacité limitée à illustrer la vie et les traditions culturelles des Africains sur le continent sud-américain comme suggéré dans la justification du critère (iii). Le bien illustre un moment spécifique mais crucial dans la vie des esclaves africains : l'arrivée et la sensation physique de poser le pied sur le sol américain. L'ICOMOS considère que malgré les vestiges matériels modestes du quai de Valongo, ce moment est crucial en ce qu'il symbolise une mémoire douloureuse pour des générations d'esclaves africains et leurs descendants. L'ICOMOS considère par conséquent que le quai de Valongo devrait être reconnu comme le meilleur exemple manifestant une association concrète d'éléments archéologiques matériels aux événements tragiques exceptionnels de migration forcée vers les Amériques et d'asservissement des Africains sur le continent, conformément au critère (vi). L'ICOMOS considère que malgré le fait que les *Orientations* recommandent que le critère (vi) soit de préférence utilisé conjointement avec d'autres critères, le quai de Valongo constitue un cas exceptionnel pour lequel l'utilisation seule du critère (vi) est recommandée.

En matière d'intégrité, l'ICOMOS a considéré que la relation importante entre le quai de Valongo et la mer a été troublée, voire a complètement disparu suite à l'importante poldérisation qui compromet à présent l'interprétation et la compréhension physique du site. L'État partie, en réponse à la demande de l'ICOMOS, a agrandi la zone tampon pour qu'elle couvre la zone comprise entre le bien et le front de mer et s'est engagé à étudier plus avant des mesures paysagères visant à rétablir le lien entre les deux éléments malgré un entrepôt datant du début du XXe siècle qui fut construit le long de ce couloir et qui occulte la vue directe sur la mer.

De même, la relation entre le site et son environnement urbain originel a largement disparu. L'ICOMOS note avec préoccupation que la zone d'intérêt urbain spécial du port de Rio, située à environ 50 m du site, n'est pas incluse dans la zone tampon. Des aménagements urbains de grande ampleur sont prévus dans cette zone mais aucun plan concret n'a été présenté à ce stade. Étant donné que cet environnement est déjà très modifié, certains aménagements pourraient être acceptables mais devraient faire l'objet d'études d'impact sur le patrimoine pour empêcher tout nouvel impact négatif sur la valeur universelle exceptionnelle. L'ICOMOS, dans ce contexte, apprécie les initiatives proposant un ensemble d'actions pour limiter l'impact visuel et social de ces nouveaux aménagements et recommande que ces mesures soient documentées et fassent l'objet d'un accord avec l'UNESCO et l'ICOMOS avant que tout permis de construire officiel soit accordé dans la zone du projet de Porto Maravilha.

Les vestiges du quai de Valongo sont authentiques en termes de matériaux, situation, exécution, ainsi que d'esprit et d'impression en tant que références mémorielles et marqueurs d'identité pour l'importante population brésilienne d'origine africaine.

Les principales menaces pesant sur le bien sont les impacts négatifs des aménagements urbains ainsi que l'effritement et la détérioration des vestiges archéologiques exposés. L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription couvrent les ressources archéologiques actuellement connues, tandis que la zone tampon comprend des zones qui pourraient à l'avenir améliorer et compléter la compréhension du bien. L'ICOMOS considère que la zone tampon formellement désignée, avec l'obligation légale d'entreprendre des recherches archéologiques pour tout aménagement envisagé, garantit le fait que les vestiges supplémentaires qui pourraient à l'avenir renforcer la valeur du bien sont protégés. L'ICOMOS considère que les mesures de conservation mises en place ont été appropriées. Un suivi et un entretien réguliers sont nécessaires pour assurer la protection du site contre l'érosion et le bon fonctionnement du système de drainage des eaux pluviales à l'aide de pompes.

L'ICOMOS regrette que les plans exposés pour l'établissement d'organismes de gestion du site gardent un caractère plutôt provisoire, et soient présentés sans date prévue pour cet établissement. L'ICOMOS recommande

de désigner formellement une unité de gestion appropriée et de finaliser le plan de gestion stratégique pour orienter les futurs processus de gestion, y compris une partie consacrée à la gestion des risques. En plus du musée qui a récemment ouvert ses portes au public, l'ICOMOS recommande l'installation d'un dispositif d'interprétation sur le site qui permettrait aux visiteurs qui ne visiteraient pas le musée d'acquérir une compréhension générale du caractère à multiple strates du site. Ce dispositif devrait être minimal et pourrait s'appuyer sur les technologies de l'information. L'ICOMOS considère que même si l'approche envisagée de suivi participatif est louable, une attention accrue devrait aussi être apportée au suivi des vestiges archéologiques physiques.

8 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le site archéologique du quai de Valongo, Brésil, soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du **critère (vi)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

Le site archéologique du quai de Valongo est situé sur la place du Jornal do Comércio, dans la zone des docks de la ville de Rio de Janeiro. La construction du quai commença en 1811 afin de faciliter le débarquement des esclaves africains arrivant au Brésil. On estime qu'environ 900 000 Africains en captivité arrivèrent aux Amériques par Valongo.

Le bien est physiquement constitué de plusieurs couches archéologiques. La plus profonde d'entre elles, dont le pavage est de style *pé de moleque*, représente les vestiges du quai de Valongo. D'autres couches supérieures sont relatives au quai de l'Impératrice construit en 1843. La caractéristique du bien est d'avoir été une plage couverte d'un pavage étendu fait de pierres taillées de différentes tailles, formes et fonctions, avec une rampe et des marches menant à la mer. Le processus de construction fut apparemment simple, sans remblais, comme cela était d'usage, et eut lieu directement sur le sable de la plage, suivant ses contours naturels.

Le site archéologique du quai de Valongo représente les vestiges les plus importants au monde d'un point de débarquement d'esclaves africains aux Amériques et revêt par conséquent une importance historique et spirituelle très importante pour les Africains-Américains. Le quai de Valongo peut donc être considéré comme unique et exceptionnel tant d'un point de vue matériel qu'au regard des associations spirituelles auxquelles il est lié matériellement.

Critère (vi) : Le quai de Valongo est la trace physique la plus importante associée à l'arrivée historique d'esclaves africains sur le continent américain. C'est un site de conscience qui illustre les associations fortes et

matérielles avec l'un des plus terribles crimes de l'humanité : l'esclavage de centaines de milliers de personnes qui se traduit par la plus importante migration forcée de l'histoire. En tant que lieu où les Africains ont posé le pied sur le sol américain et ainsi commencé leur nouvelle vie en tant que main-d'œuvre esclave, le site fait surgir une mémoire douloureuse à laquelle de nombreux Africains-Brésiliens peuvent s'identifier fortement. En préservant cette mémoire, les abords du quai de Valongo sont devenus le théâtre de diverses manifestations célébrant régulièrement le patrimoine africain.

Intégrité

Les modestes fragments du quai de Valongo qui sont restés exposés au public après les fouilles de 2011 comprennent les vestiges complets du quai de pierres originel de débarquement. La fonction du quai était initialement liée aux structures auxiliaires – entrepôts, équipements de quarantaine, lazaret et nouveau cimetière africain. Ces structures ont disparu ou sont préservées en tant que vestiges souterrains dans la zone tampon. Elles sont protégées légalement.

En tant que point de débarquement après une longue et pénible traversée de l'océan Atlantique, le quai de Valongo et la mer étaient étroitement liés. Par conséquent, l'intégrité est actuellement diminuée par l'absence de lien entre le site archéologique et le front de mer qui a été déplacé en raison de la poldérisation dans la zone des docks. Il est essentiel, afin de garantir la lisibilité du bien, de prendre des mesures permettant de rétablir le lien entre la mer et le site archéologique.

L'intensification du développement immobilier de tous côtés du bien et en particulier en direction du front de mer est préoccupante en ce qu'elle continuera de transformer de manière importante le paysage et pourrait induire des impacts négatifs sur la perception du bien. Dans la mesure où de futures fouilles pourraient mettre au jour des fonctions auxiliaires supplémentaires du quai, il est essentiel que des explorations archéologiques poussées soient menées avant que tout projet soit lancé. Alors que la zone d'intérêt urbain spécial du port de Rio, située à environ 50 m du site, n'est pas incluse dans la zone tampon, il sera nécessaire de s'assurer que les aménagements n'aient pas d'impact négatif sur la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Authenticité

Le site archéologique du quai de Valongo renferme les vestiges du quai de débarquement d'esclaves de Rio de Janeiro au XIXe siècle. Pendant les 168 dernières années, la couverture de remblai a préservé ce site sensible, le dessin de son ancienne cale de débarquement, son réseau d'assainissement et son pavage. Aucune reconstitution n'a été entreprise : les vestiges archéologiques restent un reflet exact fragmenté de leur état au début du XIXe siècle. Ces vestiges sont authentiques en termes de matériaux, situation, exécution et, autant que l'on puisse le percevoir, de conception.

De plus, ces vestiges physiques modestes sont hautement authentiques en termes d'esprit et d'impression en tant que références mémorielles et marqueurs d'identité pour l'importante population brésilienne d'origine africaine et plus largement les Africains-Américains. Cet aspect est souligné par la création de rituels religieux, tels que le nettoyage du quai, lancé pendant la période de cinq ans seulement durant laquelle le quai a été redécouvert.

Mesures de gestion et de protection

Le site archéologique du quai de Valongo est protégé par la loi fédérale n° 3924 du 26 juillet 1961 et a été officiellement enregistré le 25 avril 2012. Les stipulations de cette protection sont appliquées par l'Instituto do Patrimônio Histórico e Artístico Nacional (IPHAN), organisation responsable de sa conservation et de sa gestion.

La communauté africaine-brésilienne est très attachée au bien et s'engage quotidiennement en faveur de la protection et de la préservation du site. Cela ne s'exprime pas seulement par la valeur religieuse qui a été attribuée au site mais aussi par les rituels associés qui ont été mis en place. La proximité physique de ces acteurs, et même le fait qu'une église du culte africain (Iglesia Universal) sera proche du site pour organiser des réunions régulières, crée un fort sentiment de tutelle communautaire sur le bien.

La conservation du site est supervisée par l'IPHAN et soutenue par la Companhia de Desenvolvimento do Porto do Rio de Janeiro (CDURP). Un plan de conservation a été adopté pour orienter ces processus. Un suivi et un entretien réguliers sont nécessaires pour assurer la protection du site contre l'érosion et le bon fonctionnement du système de drainage des eaux pluviales à l'aide de pompes. La conservation et la gestion du site seront supervisées par un conseil institué par l'IPHAN et impliquant la société civile et les institutions fédérales, étatiques et municipales engagées dans la préservation du patrimoine culturel et/ou liées aux sujets d'intérêt pour la population d'origine africaine.

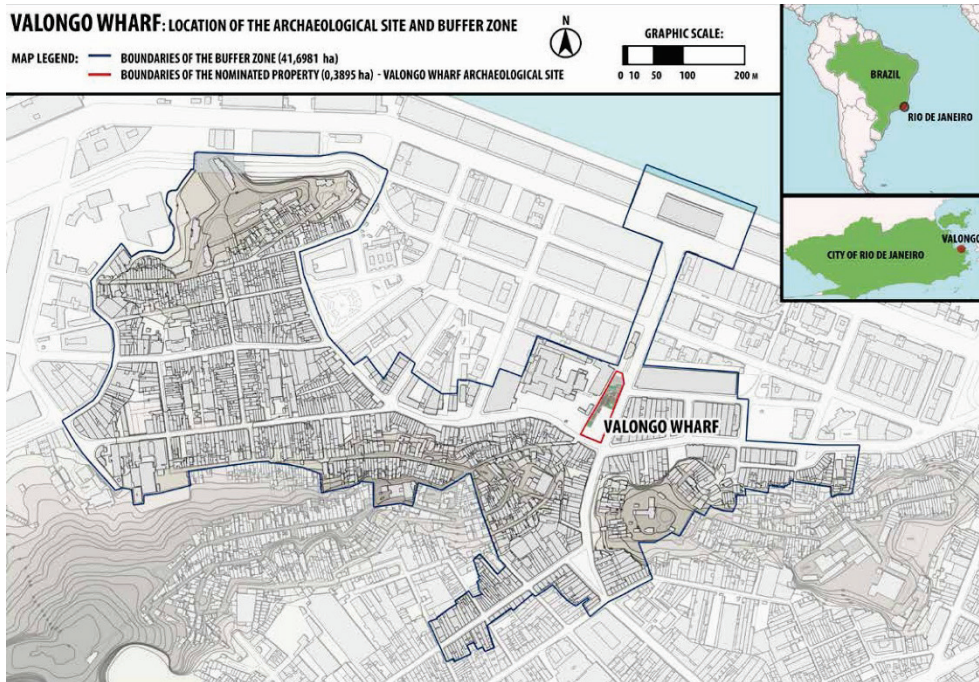
Le plan de gestion du site demande à être finalisé et un organisme de gestion aux ressources adaptées doit être créé. Un dispositif minimal d'interprétation sur le site permettrait aux visiteurs qui ne visiteraient pas le musée d'acquérir une compréhension générale du caractère à multiple strates de celui-ci. Une attention particulière devra être accordée à l'étude des projets d'aménagement urbain au regard de leur impact potentiel négatif sur la valeur universelle exceptionnelle du bien, avant que tout permis de construire soit accordé, ainsi qu'aux mesures qui visent à restaurer le lien entre le bien et la baie de Guanabara.

Recommandations complémentaires

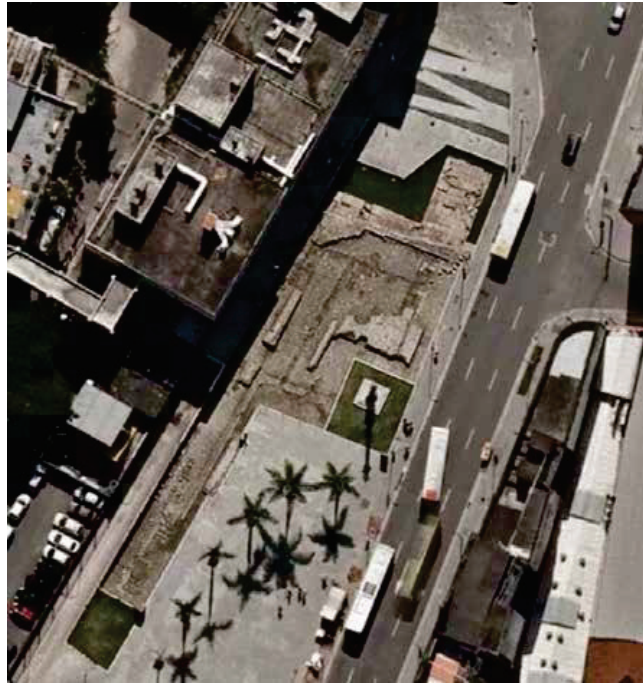
L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) Finaliser rapidement le plan de gestion stratégique, l'adopter formellement et établir l'unité de gestion sur le site,

- b) Renforcer la relation entre le quai de Valongo et le front de mer par des mesures paysagères, en dépit du fait que l'entrepôt de la jetée Mauá occulte la vue directe sur la mer,
- c) Entreprendre des études d'impact sur le patrimoine (EIP) précises avant toute attribution de permis de construire aux abords du site, y compris les zones situées au-delà de la zone tampon qui pourraient avoir un impact négatif sur le bien, particulièrement dans la zone d'intérêt urbain spécial du port de Rio,
- d) Accorder plus d'attention au suivi des vestiges archéologiques physiques et rechercher des solutions alternatives pour relever le défi de la collecte de l'eau pluviale dans la zone archéologique,
- e) Mettre au point un concept d'interprétation holistique pour communiquer le caractère à multiple strates du site, y compris aux visiteurs qui ne visiteraient pas le musée proche ;



Plan indiquant les délimitations révisées du bien proposé pour inscription



Vue aérienne du site



Vue du quai de Valongo



Vue du quai de Valongo



Purification symbolique du quai